AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (12)ItemJean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 6 juin 1872

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 6 juin 1872

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (12)
Collation1 p. (170r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 6 juin 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45986

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>6 juin 1872</u>
Lieu de rédaction22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Larue, Édouard (1828-1902)</u>
Lieu de destinationVervins (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

Description

RésuméGodin informe Larue que Cresson n'a pu obtenir de rendez-vous avec Sénart et qu'il accepte toute fixation du tribunal.

Mots-clés

Information, Procédure (droit)

Personnes citées

- Cresson, Guillaume Ernest (1824-1902)
- <u>Sénart [monsieur]</u>

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Nersailles 6 Juin 72 l'ai l'hormeur de vous impormer que M. Crusson n'a pa oddere de réponse de Mo. Sanart over le chain d'un jour , mais venilles terier compte qu'en ce que concern Mr. Cresson if accepte loute partion du trébunal. Fartes en sorte je roces pres que loutes ces lentains aient Lever Terma Menily agrees, Monounies l'assurance de ma consideras